

LA GAZETTE DE JOUY-SUR-MORIN

No 2 1

JUILLET-AOÛT 2022



CHÈRES JOUYSSIENNES, CHERS JOUYSSIENS,

Après deux ans de crise sanitaire quasi ininterrompue, la guerre frappe à la porte de l'Europe. Les images insoutenables de la violence subit par nos voisins ukrainiens, nous rappellent durement que la paix est précaire et fragile sur tous les continents de notre planète.

Dans le même temps, nous devons mener un autre combat : celui du réchauffement climatique. La sécheresse, les intempéries et les incendies nous obligent à réfléchir différemment sur les projets prévus dans le cadre de la commune.

La crise économique et l'inflation nous touchent tous : particuliers, entreprises et collectivités. Nous avons dessiné un budget municipal en conséquence, en limitant l'impact pour votre portefeuille tout en prenant en compte l'augmentation considérable des charges pour maintenir les services à la population. Encore et toujours, le CCAS se tient à la disposition des administrés les plus en difficulté. N'hésitez pas !

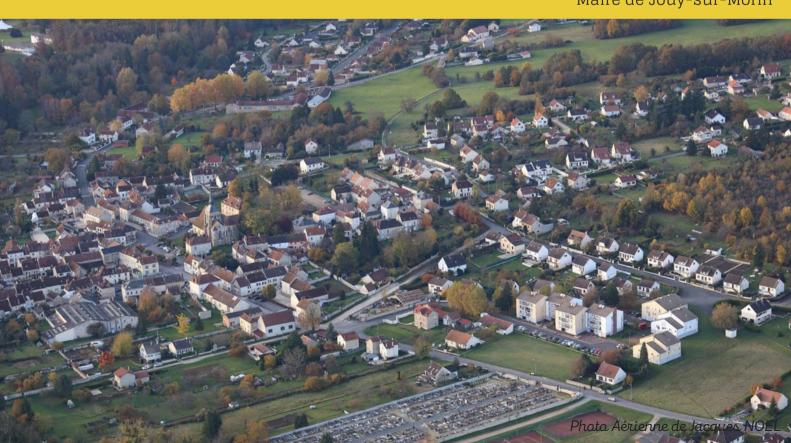
Réjouissons-nous de la reprise d'une vie communale presque normale. Quel plaisir de retrouver certains d'entre vous au marché du samedi matin, à la kermesse des écoles, ou à flâner à l'espace André Sobremant ...

Vous constaterez à travers la lecture de cette gazette, que l'équipe municipale n'a pas chômé ces 6 derniers mois.

La création récente du comité des fêtes devrait donner un élan supplémentaire sur la commune, en complément de ce que nous pouvons déjà vous proposer avec les associations. Les derniers mois de l'année 2022 s'annoncent soutenus, animés et pleins de promesses.

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée, je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été!

Michael ROUSSEAU
Maire de Jouy-sur-Morin



Finances 2022

Le compte administratif 2021 et le budget 2022 de la commune ont été adoptés au début de l'année 2022 par le Conseil Municipal. Ils détaillent l'intégralité des dépenses et des recettes municipales de l'année.

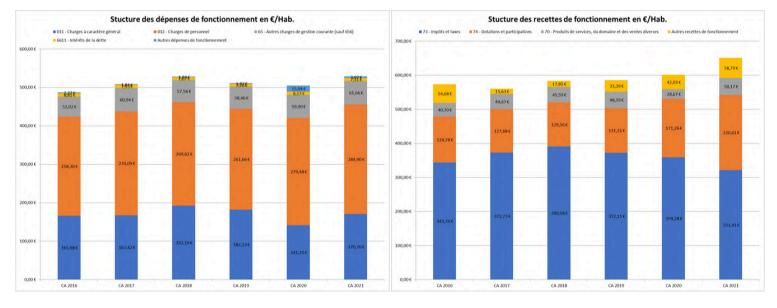
Ces documents peuvent être consultés, sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la commune.

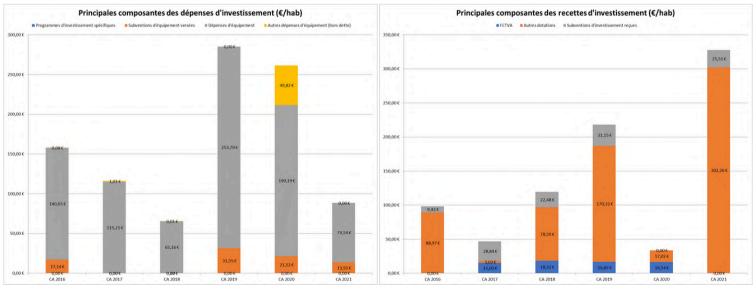
Bilan 2021...

Sur 2021, les dépenses de fonctionnement ont été conformes aux prévisions de 2020. La bonne gestion de l'équipe municipale a permis de dégager plus de recettes de fonctionnement qu'espérées, alors même que la somme des impôts et taxes est en baisse en €uro par habitant (notamment suite à la suppression de la taxe d'habitation).

Ce bilan positif permet ainsi de dégager plus de marge pour les investissements pour l'année 2022.

En 2021, l'investissement n'a pas été à la hauteur des espérances, la raison principale étant la non obtention de plusieurs subventions qui permettaient la mise en place rapide de certains projets. Ces projets sont repoussés en 2022 pour la plupart.





Perspectives 2022

Cette année 2022 est marquée par l'ampleur des augmentations qui pèsent sur le budget de la commune comme sur le budget des ménages.

Ainsi nos dépenses d'alimentation augmentent de façon conséquente, les frais de chauffage des bâtiments communaux également, ainsi que le carburant pour nos engins communaux.

Aucune aide n'étant apportée par l'Etat, la Région ou le Département sur ces chapitres, c'est bien par ses ressources propres que la commune doit faire face à ces augmentations budgétaires conséquentes.

Malgré tout, les projets tels que la réfection cette année de 3 routes sont mis en œuvre, tout comme la poursuite de la remise à niveau du matériel destiné aux équipes techniques municipales.

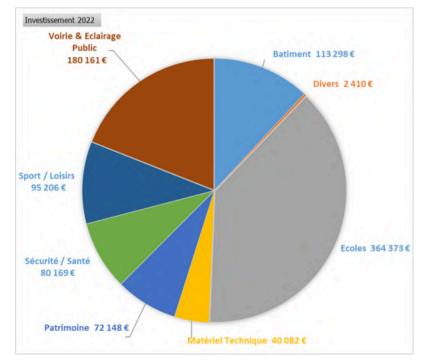
En terme de recettes inattendues, la récente augmentation mineure de la taxe foncière qui ne concernait que les propriétaires de la commune, a permis de dégager une nouvelle ligne de recette provenant de l'état, ce dernier marquant ainsi la bonne gestion communale de notre budget.

Chapitre 011:	653 100,00 €	
Chapitre 012:	643 639,00 €	
Chapitre 65 : A	143 968,00 €	
Chapitre 66 : C	14 695,18 €	
Chapitre 68 : [1 500,00 €	
Chapitre 042:	20 931,36 €	
023	Virement à la section investissement	448 673,97 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00€
	2 026 507,51 €	

BUDGET 2022 : DEPENSES D'INVESTISSEMEN	
Chapitre 001 : Solde d'éxécution investissement reporté	37 985,68
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	48 582,64
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	88 000,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	14 251,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	937 962,86
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	3 000,00
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 189 782,18

BUDGET 2022 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 70 : Produits des services		138 047,00 €	
Chapitre 73 : Impôts et taxes			715 609,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations			540 197,28 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante			90 050,00 €
Chapitre 76 : Produits financiers			5,00 €
Chapitre 78 : Reprises sur Provisions			88 450,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		60 000,00 €	
Chapitre 013 : Atténuation de charges		2 000,00 €	
002	Exédent de	fonctionnement	392 149,23 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 026 507,51 €	

BUDGET 2022 : RECETTES D'INVESTISSEMEN	VT
Chapitre 024 : Virement de la section Fonctionnement	448 673,97
Chapitre 024 : Produits de cessions des immobilisations	125 000,00
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	206 674,35
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	388 502,50
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 931,36
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 189 782 1



Sur le plan des investissements, l'année 2022 sera marquée par la reprise des projets non aboutis de l'an dernier. Nous y avons ajouté la prochaine réalisation d'un stade multi-activités clés en main à destination des populations jeunes de la commune, la rénovation des logements au-dessus de l'ancienne poste, la réfection de l'école du Champlat ou encore le dépigeonnage de notre église qui devrait voir le jour avant la fin de l'année

Conseil Municipal

À chaque édition, vous retrouvez un compte-rendu rapide des décisions prises pendant les conseils municipaux de la commune. Le conseil municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux.

Le conseil est chargé de régler "par ses délibérations les affaires de la commune".

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2021

Attribution de 8200€ de à subventions 11 associations. Attribution de 150€ en faveur du collège Jean Campin et 500€ en faveur de la psychologue scolaire. Maintien du tarif de la restauration scolaire. Augmentation du tarif de la garderie. Choix de rénovation de la rue du Jariel pour 73.227€. Validation du chantier de 165 arbustes et 2 bancs pour 4974€ par une équipe d'insertion du Département. restauration des deux basreliefs classés dans l'église pour un montant total de 5148€. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en iustice concernant le recours contentieux devant Tribunal Administratif suite à un refus d'un branchement d'eau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

Modification de Taxe la d'Aménagement (15% secteur OAP, 4,5% sur le de la reste commune). Adoption de nouveaux tarifs location de du foyer communal. Achat de 2 volets roulants pour l'école Champlat pour un montant

de 2200€. Achat de 2 fenêtres pour un logement locatif communal : 2820€. Achat d'une nouvelle porte d'entrée pour le cabinet médical n°3 : 2630€. Création de 12 jardins familiaux. Avis favorable à la création d'un centre de loisirs par la CC2M à Jouy-sur-Morin.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Acceptation de l'augmentation tarifaire du prix repas de la cantine scolaire facturé par prestataire. Fixe le nouveau tarif de la restauration scolaire à 4.70€. Valide le remplacement de 5 armoires de commande d'éclairage public et d'ajout de 3 points lumineux pour un total de 42 994€ TTC. Accepte le don de 1 044,95€ de l'association "Amicale des **Anciens** Elèves" en faveur des écoles.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022

Le conseil municipal a formulé un certain nombre de remarques sur le projet de PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC2M. Achat pour 24.384€ de grave mixte et d'enrobé à froid pour des travaux de voirie sur la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Suite à la démission de Lucie DENOGEANT. installation d'une nouvelle conseillère municipale Marion approbation du DELAVEAU. compte administratif 2021 avec un résultat définitif positif de 392 149,23€. Avis défavorable au projet de d'exploitation création et d'une unité de méthanisation à La Ferté-Gaucher. Validation remplacement de 41 points lumineux extérieurs par des points LED pour un montant de 56 304.38€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Adoption des taxes locales foncières (33.87% pour le bâti et 35.83% pour le non bâti). Adoption du projet financier pour la réhabilitation de l'école du Champlat. Adoption budget 2022 de la commune pour un montant total de 3 216 289.69€. Validation du contrat des accotements des voiries communales pour un montant de 7 191,00€ HT. Demande d'un abri voyageur départemental l'arrêt à "Monument aux morts"





LES ALERTES ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre Commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme!

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur App Store, Play Store ou AppGallery.







Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune ou son code postal et cliquez sur le situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel!

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur

app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION!

















Travaux

La municipalité poursuit les investissements et les travaux de restauration, de rafraichissement sur la commune.

Vous découvrez ci-dessous les chantiers et le montant supporté par la commune.

Le parking situé devant la maison des associations a été regravillonné pour un montant de 1.800€ TTC.

Les agents des services techniques ont installé un coussin berlinois, route de rebais afin de protéger la sortie de l'école du



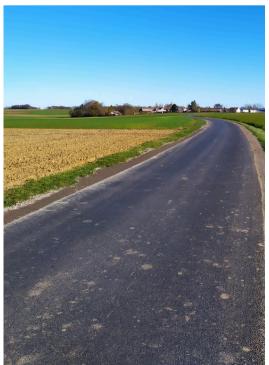
Champlat. Le coût total de l'opération est de 1.200€ TTC.

La commune a procédé à l'achat d'un nouveau tracteur équipé pour les situations hivernales. Sa lame avant plus courte, permet un passage dans les rues étroites de la commune en toute sécurité.

L'investissement est de 27.205€ TTC. Les élus se sont mobilisés un samedi matin pour expérimenter le déploiement de places de stationnement en chicane devant le cimetière et la rue du Bouloi.

La société WIAME a procédé à la réfection de l'enrobé de la route du Jariel pour un coût de 64.000€ TTC.











Le SMAGE des Deux Morin est un syndicat mixte fermé à la carte avec deux compétences :

- la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin.
- la GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin.

Le SMAGE 2 Morin a été créé le 1er janvier 2018 pour assurer la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin approuvé le 21 octobre 2016 et porté la Commission Locale de l'Eau d'où son nom de « structure porteuse ». Le syndicat a des missions d'animation, d'acquisition de connaissance, de conseils, de sensibilisation, il est compétent pour :

- porter l'animation du SAGE des Deux Morin,
- assurer la réalisation des études générales à l'échelle du bassin versant des Deux Morin,
- vérifier la compatibilité des projets sur le territoire avec les objectifs du SAGE,
- assurer la sensibilisation et la formation des acteurs du territoire sur les différentes thématiques liées à l'eau.

Restauration de la Continuité Écologique (RCE)

Le SMAGE 2 Morin a choisi de lancer une mission de maitrise d'ouvrage sur la restauration de la continuité écologique sur 6 vannages du Grand Morin dont 3 sont situés sur la commune de Jouy-sur-Morin:

- La Tannerie
- Le vannage de la Chair aux Gens
- Le vannage privé du marais

La mission devra déterminer le devenir des ouvrages afin de mettre en œuvre la continuité écologique. Contrairement aux idées reçues, la suppression pure et simple n'est pas une option retenue obligatoirement. Dans tous les cas, les pistes envisagées devront répondre aux problématiques suivantes :

- Gérer les débordements du Morin
- Maintenir le niveau d'eau à l'Espace Sobremant
- Retrouver le cour d'eau dans le petit bras en cœur de bourg

Les résultats de l'étude sont attendus pour fin 2022.

Entretien du Petit Bras du Grand Morin

Après plusieurs sollicitations, Le SMAGE 2 Morin a démarré des travaux d'entretien dans le cour d'eau du petit bras du Grand Morin, situé en cœur du Bourg. Malheureusement, ce bras n'est plus alimenté en eau depuis plusieurs années (hors période de montée des eaux), ce qui a permis à la végétation de se développer et notamment des petits arbustes. Cette végétation, pouvant retenir différents embâcles lors des montées des eaux, le risque de crue devenait important.

Merci aux agents du SMAGE 2 Morin pour leur aide et la gestion de ce dossier.

L'enlèvement des embâcles par le SMAGE 1 fois par an, se poursuit sur le reste du Grand Morin.



Cadre de Vie

LES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ

En mars 2022, conformément à la réglementation, GRDF a déployé les compteurs communicants gaz auprès des Jouyssiens dont les logements sont raccordés au réseau de distribution de gaz. A quoi servent-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Comment se passe leur installation ? Gros plan sur ces nouveaux compteurs jaunes.

Objectif : simplifier le suivi des consommations de gaz pour mieux les maîtriser

Avec le compteur communicant gaz, les habitants dont le compteur n'est pas accessible ne seront plus obligés de se rendre disponibles pour accueillir un technicien pour le traditionnel relevé semestriel des index de consommation de gaz : le relevé se fait à distance, de manière sécurisée, automatique et quotidienne.

Chaque usager du gaz pourra accéder, sans frais et à tout moment, à ses données quotidiennes de consommation en créant son Espace GRDF en ligne. Cet



espace personnalisé offre plusieurs fonctionnalités pour aider à maîtriser ses consommations de gaz : suivi dans le temps, comparaison à des profils similaires pour se situer, définition d'un seuil de consommation pour recevoir une alerte en cas de dépassement.

Chaque mois (et non plus tous les 6 mois), GRDF transmettra les données de consommation de gaz aux fournisseurs d'énergie pour l'exercice de leurs missions (gestion du contrat, facturation...).

Le fonctionnement du compteur communicant gaz

Deux fois par jour, le compteur transmet - sur la fréquence 169 MHz qui est proche de la bande radio FM - les données de consommation de gaz de la veille à un boîtier installé en hauteur, sur un toit par exemple. Chaque envoi dure moins d'une seconde, une durée similaire à un bip de télécommande de portail électrique. Les informations sont ensuite envoyées à GRDF via le réseau de téléphonie mobile, l'équivalent d'un appel quotidien d'une quinzaine de minutes. Les données sont cryptées pour en garantir la sécurité.



Les étapes de l'installation du compteur

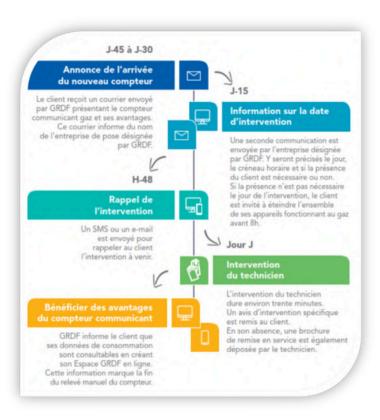
C'est l'entreprise LS SERVICES qui a été choisie par GRDF pour installer les nouveaux compteurs communicants gaz sur la commune de Jouv-sur-Morin.

Le jour J, l'intervention se fait sans frais. Si l'habitant est présent, le technicien aide aussitôt à la remise en service de son installation au gaz. En cas d'absence de l'habitant, le technicien dépose, dans sa boîte aux lettres, un avis d'intervention et un guide qui lui permettra de remettre en service luimême son installation.

Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, GRDF a mis en place un accueil client dédié :

09 70 73 65 98 (appel non surtaxé)

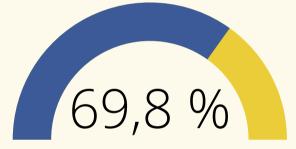
Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h hors jours fériés



RÉSULTATS ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

PREMIER TOUR: 10 AVRIL 2022

Le 10 avril 2022, 1068 électeurs se sont déplacés dans les urnes à Jouy-sur-Morin soit 69,76% de participation.



Résultats des 2 bureaux de vote :

0,38%
2,01%
19,29%
3,15%
35,91%
7,93%
16,81%
0,38%
3,82%
6,97%
0,86%
2,48%

DEUXIEME TOUR: 24 AVRIL 2022

Lors du second tour de l'élection présidentielle, 1076 jouyssiens sont venus voter, soit 70,20% de participation. Le dépouillement des résultats a relevé 69 bulletins blancs et 21 bulletins nuls.

Résultats des 2 bureaux de vote :

M. Emmanuel MACRON	38,13%
Mme Marine LE PEN	61,87%



Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

En se lançant dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes va définir le devenir de son territoire à horizon 2030. Pour comprendre les conséquences de cette procédure d'urbanisme réglementaire et apporter sa contribution à travers la concertation souhaitée par la Communauté de Communes, chacun des citoyens doit au préalable connaître plus précisément ce que l'on entend par PLUi.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal comme c'est le cas pour la Communauté de Communes des 2 Morin.

Le document d'urbanisme « PLU » a été créé le 13 Décembre 2000, par la loi « Solidarité Renouvellement Urbain dite loi SRU. Le PLUi est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L. 151-1 et suivants et R. 151-1 et suivants.

C'est un document destiné à définir la destination des sols et les règles qui s'y appliquent. Il définit les prescriptions indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet de territoire appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution du territoire.

Il convient de souligner que les communes qui sont dotées à ce jour d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) conservent l'application de leur document jusqu'à



l'approbation du PLUi (sauf si certains projets viennent contraindre les intentions du projet de territoire intercommunal en cours de définition). Les élus ont dans la possibilité cas surseoir à statuer au cas par (L424-1 du Code de cas l'Urbanisme).

Écoles



La crise sanitaire s'étant poursuivie sur l'année 2021/2022, la municipalité a investi dans du matériel de protection pour accueillir les enfants en adéquation avec le protocole en vigueur. Des séparateurs en plexiglass ont été achetés pour un montant de 911,88€.





Afin d'accentuer les mesures d'aération, des détecteurs de concentration de C02 ont été installés dans les classes pour un montant de 691.20€, subventionnés à 100% par l'Etat. En collaboration avec les directeurs d'écoles, divers travaux d'entretien ont été effectués dans les bâtiments des écoles, notamment la réparation de la chaudière du Centre qui consommait beaucoup trop d'eau, pour un montant de 3.600€.

Accueil de loisirs

Depuis le 1 février 2022, l'école du Champlat héberge un Centre de loisirs de la Communauté de Commune (CC2M). Pour faire face à la saturation et aux trop nombreux refus des ALSH de La Ferté Gaucher et de Rebais, ce sont 16 places pour les moins de 6 ans et 16 places pour les plus de 6 ans, qui ont été ouvertes à Jouy-sur-Morin.

Depuis Pâques, le taux d'occupation est presque de 100%. Ceci montre, si besoin, de l'attente importante de la population pour ce type de service.







JOUY-SUR-MORIN

Tu es lycéen et tu habites Jouy-Sur-Morin? Le CCAS de la Commune te verse une aide de 25€ pour financer ta carte Imagin'R



<u>Dépose en Mairie</u> <u>ou dans la boîte aux lettres:</u>

- RIB
- Certificat de scolarité
- Copie de ta carte de transport

Cérémonies

Après une longue interruption, les fêtes et cérémonies ont pu reprendre dans la commune. Les cérémonies patriotiques et festivités en extérieur ont ponctué la vie du village. : Remise de la carte électorale aux jeunes citoyens, 11 novembre, 19 mars, Marché de noël des écoles, Fête de Pâques, Repas des anciens, Pot du personnel, ... Retrouvez tous ces événements en image cidessous :



l'occasion





Après de longues années d'absence, la municipalité a décidé d'organiser un petit-déjeuner républicain en invitant les jeunes majeurs à recevoir leurs cartes électorales. Monsieur le maire, dans son discours. а rappelé l'importance du droit de vote et les fondamentaux de notre république. Les élus du Conseil Municipal et les rendu drapeaux, portes ont publiquement hommage aux glorieux soldats tombés sur les combats des première seconde guerres et mondiales, ainsi que le 19 mars à

souvenir





du

recueillement de la Guerre d'Algérie



Festivités

Le 17 octobre 2021, le CCAS a organisé le repas des anciens. Nos aînés, accueillis par Monsieur le Maire et Madame la Conseillère départementale, ont été ravis de pouvoir partager un bon moment après une trop longue interruption. Une animation de danses orientales, très appréciée, a été réalisée par l'association « 1001 étoiles d'orient ». A la fin de l'année, les parents d'élèves ont participé au marché de noël, et le maire a réuni son personnel pour les remercier de leur engagement. Le 17 avril, des centaines de jeunes jouyssiens ont participé à la chasse aux œufs.













Fêtes de fin d'année

Pour les écoles, le spectacle de Noël a malheureusement été reporté, mais la distribution des jouets a été réalisée par les élus dans chaque classe. Le sourire des enfants des plus petits aux plus grands est très réconfortant.









Tribune Libre d'Expression

LE MOT DE LA MAJORITE MUNICIPALE

Voilà maintenant deux ans, que vous avez choisi de nous donner vos suffrages, dans l'espoir d'un changement dans la commune. Depuis, les promesses de campagne de mars 2020 se transforment pour vous en réalité dans votre quotidien; Et cela malgré les crises sanitaire et économique que nous connaissons.

Concernant le périscolaire, nous avons mis en place la

plateforme d'inscription et de paiement en ligne depuis 2021. Le Relais Petite Enfance de la CC2M est de retour toutes les semaines dans nos locaux, pour le plaisir de nos assistantes maternelles. Enfin, la tarification unique des centres de loisirs a été adoptée depuis janvier 2022.

Dès décembre 2020, nous avons mis en place des points de collecte pour les sapins de Noël pour faciliter leur recyclage.

Concernant le comité des fêtes, créé il y'a quelques mois, vous pourrez trouver son premier évènement dans l'agenda en fin de gazette.

Le site internet et la page Facebook de la commune remportent un franc succès depuis leurs ouvertures en fin 2020.

Enfin, les grands chantiers prévus pendant la campagne ont déjà débuté : installation de défibrateurs publics, doublement du budget de travaux de voirie (155.000€ en 2022 !), installation d'un ralentisseur à l'école du Champlat, Réfection de la salle des fêtes, ...

Le maire et les élus de la majorité municipale ont tous la volonté et la détermination à poursuivre la mise en œuvre du programme électoral qui vous a été présenté.

Enfin nous regrettons l'attitude, parfois non constructive, de nos collègues de l'opposition. Comment représenter une partie de la population, quand on quitte les commissions et le conseil municipal en pleine séance ? A bon entendeur ...

L'équipe de la majorité municipale

LE MOT DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Depuis 2 ans nous voyons notre village se dégrader, cela nous donne l'impression qu'il est abandonné. Et que dire de l'état du cimetière? Que répondre aux administrés qui s'adressent à nous pour se plaindre des chardons dans les allées? Devons nous leur répondre que cela est la volonté du responsable du cimetière afin de protéger la biodiversité?

La commune a dépensé 5 000 euros pour l'installation d'une jachère fleurie et d'arbustes le long du mur du cimetière, alors que cette somme aurait été bien plus utile pour les travaux de l'église.

Sans concertation du conseil municipal, le maire et ses adjoints, ont décidé de mettre La Croix du Cygne en jachère avec les conséquences suivantes :

- Pas de rentré d'argent pour la commune
- Nettoyage de la parcelle aux frais de la commune puisque réalisé par nos agents
- En cette période d'incertitude il est dommage de supprimer de la nourriture bien précieuse pour nos bêtes

Suites aux articles du Pays Briard et de Facebook concernant l'installation de chicanes rue du Bouloi, basé sur un bénévolat bien ciblé puisque l'opposition n'a pas été concertée, il aurait été plus judicieux que la commission voirie se rende sur place afin de dialoguer avec la population concernée.

Nous tenons à rester toujours présents pour le bien-être de tous malgré le désir de découragement que les élus en place nous infligent.

Infos Pratiques

MAIRIE

1, place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin

Tél: 01.64.04.07.07

Mail: mairie@jouy-sur-morin.fr

Astreinte élus - en cas d'urgence 07.64.80.11.04

AGENCE POSTALE COMMUNALE



L'Agence est ouverte à la mairie :

lundi: 9h à 12hMardi: 9h à 12h

Mercredi: 9h à 12h

Jeudi: 9h à 12h

• Vendredi: 9h à 12h

• Samedi: 10h à 12h

Dernière levée du courrier à 15h30 heures du lundi au vendredi et le samedi à 11h30.

POINT RELAIS LECTURE



Le point relais lecture est ouvert à côté de l'école du Centre

Mardi : 16h à 18hMercredi : 9h à 12hSamedi : 9h à 12h

CC2M ASSAINISEMENT

9-13, avenue Jean de La Fontaine

77510 Rebais

Standard: 01 64 04 52 45 <u>assainissement@cc2m.fr</u> Astreinte: 06 75 09 60 12 Les locaux de la CC2M sont ouverts au public :

lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi:

8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

S2E77 - SERVICES DES EAUX

23, rue Pasteur
77510 Rebais
Tél. 01 64 04 51 37
https://www.s2e77.fr/
Accueil physique et
téléphonique :

- Lundi : 8h30 12h et 13h30 17h00
- Mardi : 8h30 12h / (Fermé le mardi aprèsmidi)
- Mercredi: 8h30 12h et 13h30 - 17h00
- Jeudi : 8h30 12h et 13h30 17h00
- Vendredi : 8h30 12h et 13h30 17h00

MARCHE

Tous les samedis matin de 8h à 12h sur la place de l'Eglise , retrouvez vos commerçants habituels : Maraicher, pépiniériste, boucher/charcutier, fromager, poissonnier, atelier designer.

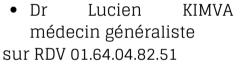
DECHETERIE

Rue de la Ferté-Gaucher 77320 Jouy-sur-Morin L'accès aux déchèteries du SMITOM est gratuit pour les particuliers habitants une des communes situées sur le territoire du SMITOM.

- Lundi, Mercredi et vendredi : de 14h à 18h (17h en hiver)
- Samedi : de 09h à 12h et de 14h à 18h (17h en hiver)
- Dimanche: de 09h à 12h

PÔLE MÉDICAL

17 rue du Bouloi 77320 Jouy-sur-Mori



- M. DA ROCHA Vincent Cabinet Infirmier 06.23.75.52.56
- Mme DE PREETSER Sophie Psychologue 06.88.50.82.98
- M. BERAUT Thomas Ostéopathe 06.81.10.85.08

PHARMACIE DE LA VALLÉE DU MORIN

1 place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin 01.64.04.07.36

- Lundi: 9h/12h 14h/ 17h
- Mardi: 9h/12h 14h/17h
- Mercredi : 9h/12h
- Jeudi: 9h/12h 14h/ 17h
- Vendredi : 9h/12h 14h/
 17h
- Samedi: 9h30/12h30

QUELQUES RAPPELS

pour le bien vivre ensemble

RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT



Taillez les hales et végétaux qui dépassent sur la voie publique ; plantez arbres et arbustes à la bonne distance ; ne brûlez pas vos végétaux, les feux de jardins

sont interdits par le règlement sanitaire départemental, déposez les à la déchetterie ou mieux faites-en du compost.

Pensez à votre santé et à l'environnement, limitez l'utilisation d'engrais nauséabonds et de pesticides dans vos jardins.

Il y a des solutions naturelles aux maladies et parasites des jardins.

VOS OBLIGATIONS DE PROPRIÉTAIRES

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndicat de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Les obligations d'entretien sont:

- le désherbage
- le balayage des feuilles et autres détritus
- le nettoyage de la neige et du verglas
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois



À savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs, pouvant aller jusqu'au caniveau ou se limiter à 1 mètre, est délimité et spécifié dans la réglementation. Ne pas jeter les déchets, tels que les feuilles mortes et autres matériaux, dans les avaloirs d'eau pluviales.

NE RIEN JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Papiers d'emballage, canettes, mégots, bouteilles: rien n'est plus simple que de les jeter dans les corbeilles prévues et non sur la voie publique.

Il y a des corbeilles dans toute la ville.

POUBELLES



Ne sortez vos conteneurs que la veille au soir des collectes afin de ne pas attirer les nuisibles et de limiter les odeurs.

Idem pour les sacs de tri. Merci aussi de les nouer pour qu'en cas de vent,

vos déchets ne s'envolent pas

LA VITESSE



Les limitations de vitesse doivent être respectées ; beaucoup

se plaignent de la vitesse

excessive de certains. Ne faites pas courrir de risques aux autres!

LES CHIENS

Est-il nécessaire de répéter de ne pas laissez votre chien faire ses besoins sur les trottoirs, les espaces



verts ; apprenez-lui le caniveau. Tenez votre chien en laisse sur la voie publique et n'oubliez pas de lui mettre une muselière s'il s'agit de chiens de 1re et 2e catégorie. Les aboiements fréquents sont une vraie nuisance pour les voisins.

LE BRUIT

Respecter la tranquillité de vos voisins. Pensez à tondre votre pelouse aux horaires réglementaires pour les outils bruyants :

- Jours ouvrables : 08h00 12h00 14h00 20h00
- •Samedis : 09h00 12h00 14h00 19h00



Dimanches et jours fériés : 10h00-12h00

LE STATIONNEMENT

Respectez la réglementation du stationnement ; partout où c'est possible évitez de stationner sur les trottoirs. N'oubliez pas que vous n'avez aucun droit sur la partie du domaine publique qui longe votre pro-



priété et que chacun peut stationner devant chez vous à partir du moment où il respecte les règles et ne vous empêche pas d'aller et venir. Par contre, un véhicule en

stationnement abusif (plus de 7 jours à la même place) peut être verbalisé voir enlevé par la fourrière.

TAILLE DES HAIES



Outre l'intérêt esthétique d'un espace vert bien entretenu, la taille des haies permet de respecter les servitudes légales. Ainsi les arbres plantés à moins de 2 mètres d'une limite de propriété (distance minimale de 50 cm) ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut; c'est pourquoi les haies doivent être taillées en hauteur et en largeur.

Les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public, que ce soit sur les trottoirs ou les chemins piétonniers.



MARIAGE

- le 24 juillet 2021 entre TOUZÉ Michel et SALEINE Patricia
- le 28 août 2021 entre LAHAYE Stéphane et CARTIER Alexandra
- le 4 septembre 2021 entre M. MELLIEZ Cédric et Mme BRUNEL Laetitia
- le 4 janvier 2022 entre LAMOUCHE Ludwig et SAKAI Miki
- le 9 avril 2022 entre LE MAITRE Mickael et MOREAU Oriane
- le 3 juin 2022 entre O'CONNOR Matthew et BORDAS Gwendoline
- le 4 juin 2022 entre PRIEUR Bertrand et DRIOT Sylvaine

NAISSANCE

- le 7 mai 2021 : MARCQ Kinan Ahmed Jean-Claude (Coulommiers)
- Le 21 juillet 2021 : VAN WAESBERGE Mathys Patrick Pascal (Coulommiers)
- Le 2 aout 2021 : LE MAITRE Manoé Jean Corentin (Coulommiers)
- Le 6 août 2021 : ACCARY Elio (Coulommiers)
- Le 10 août 2021 : AOUZELLEG MARION Lou Sylvie (Coulommiers)
- Le 5 octobre 2021 : PÉRADON Lyam Constant Christophe (Coulommiers)
- Le 24 octobre 2021 : RAJACIC Mia Milenka Nina (Provins)
- Le 26 novembre 2021 : TELLIER Ayden Frédéric Alain (Coulommiers)
- Le 29 novembre 2021 : PRIEUR DRIOT Ambre Angèle Sylvaine (Coulommiers)
- Le 14 janvier 2022 : VASSEUR Romy Marie Eva (Coulommiers)
- Le 9 février 2022 : VAKALA WAKU Bethléem (Meaux)
- Le 3 mars 2022 : GALLAND RIZZO Warren (Coulommiers)
- Le 7 avril 2022 : LHOMME Mia Lila Yvette Francine (Coulommiers)
- Le 11 avril 2022 : BONNET Manoë (Coulommiers)
- Le 1er mai 2022 : BOURDET Swann Franck Gilles (Coulommiers)
- Le 13 juin 2022 : COLIN Léo Pascal Patrice (Coulommiers)

DÉCÈS

- M. JEAN-BAPTISTE Georges décédé à Jouy-sur-Morin le 22 juillet 2021
- Mme MAZURE Françoise épouse PATOUILLET décédée à Mareuil-les-Meaux le 25 aout 2021
- Mme FRANCOIS Suzanne veuve SAINT décédée à Coulommiers le 27 aout 2021
- M. BURGON Henri décédé à Coulommiers le 11 novembre 2021
- M. BEAUJEAN Roland décédé à Coulommiers le 12 novembre 2021
- M. MOREAU Gabriel décédé à Jouy-sur-Morin le 17 novembre 2021
- M. PACIORA Christian décédé à Jouy-sur-Morin le 6 janvier 2022
- M. BAVAY Nicolas décédé à La Ferté-Gaucher le 4 février 2022
- Mme PIQUE Léa décédée à Paris 13ème le 4 février 2022
- M. ROYER Fabrice décédé à Jouy-sur-Morin le 19 février 2022
- M. GIOENI Alain décédé à Jouy-sur-Morin le 25 février 2022
- Mme AMEUR-AMEUR Amel épouse MAGDOUL décédée à Jouy-sur-Morin le 6 mars 2022
- M. TIOLLAIS Patrick décédé à Coulommiers le 16 mars 2022
- Mme HENRIQUES Gabrielle veuve CORDELLIER décédée à Coulommiers le 21 mars 2022
- M. MORLEC Joseph décédé à Coulommiers le 30 mars 2022
- M. MONTENON André décédé à Jouy-sur-Morin le 19 mai 2022
- M. DUFRAISSE Patrick décédé à Ferolles-Attilly le 22 mai 2022
- Mme BOURBONNEUX Claudine veuve TROUBLE décédée à Coulommiers le 30 mai 2022
- Mme MICHON Christiane veuve CHAMP décédée à Rouen le 5 juin 2022
- Mme LIMONT-IVANOV Catherine décédée à Jossigny le 19 juin 2022



L'AGENDA DE JOUY-SUR-MORIN

<u>Dimanche 21 août :</u>

Course cycliste organisée par la JSFG, départ/arrivée à l'école du Champlat



<u> 1er septembre :</u>

Bonne rentrée des classes à tous les enfants et les professeurs des écoles du Champlat et du Centre



10/11 septembre

Rue du Bouloi / Jardin du Foyer Communal



Samedi 17 septembre

Journée du Patrimoine : Inauguration des bas-reliefs, ouverture de la gare et du Pressoir, exposition des Papetiers



<u>Samedi 15 octobre</u>

Traditionnel repas des anciens, organisé par le CCAS de la commune





Samedi 12 novembre

Week-end Bell'intensive - Diner spectacle Organisé par 1001 étoiles d'Orient



NOUS CONTACTER



http://www.iouv-sur-morin.f



Astreinte élus - en cas d'urgence



Mairie de la Jouv-sur-Morin



mairie@jouy-sur-morin.fr

Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé par APR



Mairie de Jouy-sur-Morin 1 place du Bouloi 17320 Jouy-sur-Morin



Lundi: 8h30/12h00 - 13h30/17h00

Mardi: 8h30/12h00

Mercredi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00

Jeudi: 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/17h00

Samedi : 10h00/12h00

Responsable de publication : Monsieur le Maire de Jouy-sur-Morin